

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [agustinj-villamaria-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/c1adecaee4a76465f442a274>

Date d'obtention : 2025-10-03 19:44:04

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Pendant tout le processus, le parent, la police ou l'intervenant ne doivent pas consulter les photos ou vidéos intimes ce qui pourrait être trouvé sur le téléphone cellulaire de l'élève.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Pour faire confiance aux étapes suivies dans la trousse d'intervention Sexto et l'aide mémoire, pour s'assurer que toutes les informations sont prises avant la prochaine étapes.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Préserver l'identité et la sécurité de chacun des jeunes impliqués. et limiter les conséquences physiques, psychologiques, sociales, judiciaires et financière en étant efficace dans notre intervention.